



CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°03

Objet : Vote du budget primitif 2022

Rapporteur :

Mme Marie-Martine
SALLES, 1^{ère} adjointe
au Maire

Dossier suivi par :

Mme Catherine BLOT,
Directrice des Finances

Commission municipale :

Administration
Générale, Finances et
Ressources
Humaines

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 novembre 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire a permis d'exposer au Conseil Municipal le contexte financier dans lequel la commune évoluera en 2022.

Il a également été l'occasion de rappeler les efforts d'ores et déjà réalisés pour maintenir une gestion financière saine. Il s'agit en 2022 de poursuivre ces efforts en ciblant l'optimisation des ressources notamment sur les dépenses courantes et sur la masse salariale.

Le Budget Primitif qui vous est présenté, reste fidèle aux objectifs de rigueur dans sa gestion financière et en accord avec les principes de sincérité et d'équilibre budgétaire. Les axes principaux sont :

- Un maintien des crédits de fonctionnement à hauteur des dépenses prévues au budget primitif 2019
- Une évolution maîtrisée de la masse salariale, permise grâce au recensement rigoureux des besoins
- Une valorisation de l'autofinancement afin d'atteindre une épargne nette positive, hors excédent reporté
- Une maîtrise de la dette communale : souscription d'un volume d'emprunts nouveaux permettant une stabilité de l'endettement de la ville
- Un volume des dépenses d'équipement 2022 en adéquation avec le Plan Pluriannuel d'Investissement et des besoins recensés en matière de rénovation, développement et de sécurisation du patrimoine communal

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce Budget Primitif ne reprend ni les reports 2021 dans sa section d'investissement, ni les résultats du compte administratif 2021. Ces derniers seront repris lors d'un budget supplémentaire courant 2022, afin d'affecter l'excédent final à un fonds de roulement disponible pour les futurs investissements.

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'Investissement se répartissent pour 2022 comme suit :

Les ressources internes :

- L'amortissement à hauteur de 800 000 €,
- Un virement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement, d'un montant de 126 000 €.

Les ressources propres d'origines externes :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 300 000 €,
- La Taxe d'Aménagement pour 150 000 €.

Les subventions d'investissement :

- Les fonds de concours de la communauté d'Agglomération Grand-Paris-Sud participeront au financement de l'aménagement et de l'extension du gymnase Allende à hauteur de 300 000 € en 2022,
- Un acompte sur la subvention de l'Etat (DSIL) allouée au titre de la construction du dojo, est inscrite pour la somme de 360 000 €,
- Une subvention de la Caf d'un montant de 66 666 € pour la création de l'accueil de loisirs maternelle Le Chêne,
- Un deuxième versement de la subvention de l'Etat (DSIL) pour les travaux d'informatisation dans les écoles, pour la somme de 128 680 €.

Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :

Aucune cession foncière n'est envisagée en 2022.

Les emprunts :

Un emprunt de 2 000 000 € est prévu en 2022. Ainsi qu'un prêt à taux 0% d'un montant de 133 334 €, alloué par la Caf pour la création de l'accueil de loisirs maternelle Le Chêne.

2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent par grands secteurs de la manière suivante :

Les dotations aux services représentent :

- L'acquisition de matériel et de mobilier pour 128 247 €,
- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels, nécessaires à la poursuite de la modernisation des modes de travail de notre administration, pour un montant de 96 788 €.

Les améliorations du patrimoine concernent :

- Les travaux de bâtiments pour 480 000 €,
- L'acquisition de véhicules indispensables aux services, ainsi que le remplacement d'un camion pour 155 000 €,
- Des travaux de voirie pour un montant de 730 000 €. Cela inclut notamment des travaux d'accessibilité (100 000 €) et d'aménagements divers,

- Les travaux d'éclairage public pour 45 000 €,
- Les travaux d'espaces verts, pour 85 000 €, consacrés à l'acquisition de végétaux et de terre pour les plantations,
- L'informatisation des écoles pour 83 400 €, le programme se poursuit en 2022 avec la réalisation de travaux dans 3 écoles.

Les nouveaux investissements :

- Les frais d'études pour la construction d'un dojo, pour une somme de 193 400 €,
- L'aménagement du complexe sportif Salvador Allende, pour 570 000 €.

Le remboursement de la dette en capital pour 779 361.05 € :

En 2022, le remboursement sera de l'ordre de 771 281.05 €, auquel s'ajoute un remboursement de 8 080 € pour un emprunt contracté à taux zéro, auprès de la CAF.

L'attribution de compensation à l'Agglomération Grand Paris Sud :

La commune reste redevable de cette attribution, en raison du transfert des éclairages publics, pour un montant de 249 005 €.

Le budget d'investissement s'élève donc au total à 4 366 680 € en 2022.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les contributions directes :

Comme en 2021, les taux d'imposition seront votés à taux constants.

Dès que les bases estimées par les services fiscaux pour 2022 nous seront notifiées, nous pourrions si nécessaire revoir le produit des recettes escomptées, au cours d'une prochaine décision modificative.

Le produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est reconduit pour 2022 à 180 000 €.

Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :

Les dotations attendues de l'Etat et des autres collectivités territoriales ne sont pas encore définitivement connues, mais Finance Active, prestataire conseillant la commune sur les perspectives financières, peut nous en donner une première estimation précise. Les résultats sont naturellement à prendre avec précaution mais permettent d'indiquer les évolutions suivantes :

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est prévue pour 744 000 € contre 733 000 € en 2021.

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), le montant estimé est de 84 000 €, contre un montant réalisé de 94 636 € sur l'année écoulée.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit son recul observé depuis plusieurs années, passant de 3 004 615 € en 2021 à une prévision de 2 940 000 € pour 2022, soit une baisse de -2,15 %.

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La commune restant encore bénéficiaire du FPIC, le montant prévu pour 2022 est de 356 000 €.

Les autres recettes :

Le produit escompté des **droits de mutation** est prévu en 2022 à hauteur de 980 000 €.

Une autre part importante des ressources communales est constituée du produit des services, la plupart resteront identiques en 2022.

Ce budget Primitif 2022 ne reprend pas les résultats du Compte Administratif 2021.

Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 25 904 863 € en 2022.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnels

Concernant les frais de personnel, le Budget Primitif est construit sur l'hypothèse d'une baisse de la masse salariale, et sont estimés à 17 234 611 € comprenant :

- Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), les promotions et les avancements de grade,
- Les reclassements statutaires des catégories A, B et C,
- La prise en compte des évolutions générales liées aux différentes contributions (maladie, accident du travail, centre de gestion).

Les charges à caractère général

Toutes les composantes du budget ont été étudiées pour dégager un maximum d'économies possibles tout en maintenant les conditions permettant d'assurer un service public de qualité.

Ce chapitre de dépenses s'élève à la somme de 5 718 124 €, en augmentation d'un peu plus de 5% par rapport à 2021 et principalement liée à :

- L'augmentation du prix de l'énergie, du carburant...
- La mise en place à la restauration scolaire de produits bio et de qualité au regard de la loi Egalim ainsi qu'à l'augmentation des matières premières.
- L'augmentation des dépenses du service informatique, notamment pour la sécurisation des postes de travail.

Toutes les demandes des services ont ainsi pu être satisfaites.

Les autres charges de gestion courante

Les enveloppes des associations sont reconduites pour un montant de 351 682 € contre 355 182 € l'année écoulée (diminution de 3500€ en raison d'une subvention exceptionnelle versée à une association pour un projet spécifique en 2021).

La subvention du CCAS et la subvention d'équilibre au Service d'Aide à Domicile sont prévues pour la somme globale de 550 000 €.

En conclusion, par l'effet des prévisions rigoureuses des services, ce Budget Primitif est équilibré et permettra de continuer la mise en œuvre des projets communaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le Maire

Guy GEOFFROY

↳